

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le 21 décembre de l'An Deux Mille Vingt Trois à 18h, le Conseil communautaire légalement convoqué le 15 décembre 2023, s'est réuni à Douarnenez Communauté, sous la présidence de Mme Jocelyne POITEVIN, Présidente.

Votants : 25

Christian GRIJOL, Marie-Pierre BARIOU, Sébastien THOMAS, François GUET, Patrick TANGUY, Marc RAHER, Henri SAVINA, Katell CHANTREAU, Ronan KERVAREC, Marie-Thérèse HERNANDEZ, Jocelyne POITEVIN, Dominique BOUCHERON, Dominique TILLIER, Christine TANGUY, Bernard JAFFRY, Isabelle CLEMENT, Bertrand POULMARCH, André GUILLEMOT, Philippe LE MOIGNE, Christelle DREANO, Ollivier DELBOT.

Pouvoirs : Isabelle STEFANUTTI, pouvoirs à Christian GRIJOL
Françoise LAOUENAN-LE LEC, pouvoirs à Jocelyne POITEVIN
Philippe AUDURIER, pouvoirs à Marc RAHER
Florence CROM, pouvoirs à Ollivier DELBOT

Secrétaire de séance : Marie-Pierre BARIOU

Délibération N° DE 117-2023

**Objet : Fixation des montants de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères –
Année 2024**

Rapporteur : André GUILLEMOT

Vu la délibération n° DE 147-2022 du 15 décembre 2022 fixant la tarification de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères pour les locations saisonnières, gîtes ou assimilés ;

Vu le tableau des montants de redevance annexé ;

Pour mémoire, afin de couvrir les charges liées au service public de collecte et de gestion des déchets, Douarnenez Communauté a instauré une redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM) dont le montant est calculé, pour les ménages notamment, au regard de la composition du foyer.

En l'état, la REOM perçue annuellement permet de payer environ 80 % des dépenses liées à la collecte et l'élimination des déchets ménagers et assimilés produits sur le territoire, à savoir notamment :

- les dépenses d'achat et d'entretien des équipements de pré-collecte (conteneurs, sacs, etc.) ;
- les dépenses de collecte des sacs d'ordures ménagères (camion, personnel, fluides, etc.) ;
- les dépenses de collecte sélective (camion, personnel, fluides, etc.) ;
- les frais de transport jusqu'aux sites de traitement de Concarneau (incinération) ou de Fouesnant (tri) ;
- les frais d'incinération et de tri ;
- l'amortissement des constructions des déchèteries ;
- les coûts de fonctionnement des déchèteries ;
- les frais de traitement des déchets déposés en déchèteries ;
- les charges fonctionnelles (locaux, gestion administrative, études, etc.) ;
- les actions de prévention et de communication ;
- la TVA.

Aussi, au regard, d'une part, des dépenses prévisionnelles et des recettes estimées pour 2023 (REOM, valorisation de matériaux, partenariats, etc.) et connues à ce jour et, d'autre part, de la stratégie d'optimisation des coûts de collecte et de prévention des risques des agents du service public reposant

sur une réduction de la fréquence de collecte des ordures ménagères résiduelles sur la commune de Douarnenez et du renforcement de la collecte en point d'apports volontaires sur l'ensemble des 5 communes, la politique tarifaire à arrêter pour l'année 2024 est fondée sur :

- un maintien des tarifs « Foyer » sur le territoire de la commune de Douarnenez ;
- une harmonisation complète des montants de REOM appliqués sur les 5 communes, laquelle a été engagée dès 2014 entre la commune de Douarnenez et les 4 autres communes du territoire ;
- une augmentation du montant de la REOM pour les « locations saisonnières, gîtes ou assimilés » sur la base d'un foyer « 2 personnes » ;
- une augmentation du montant de la REOM pour les usagers des « campings » et du « Port de Plaisance » pour se rapprocher du coût réel supporté par la collectivité.

Vu l'avis favorable de la commission Déchets & traitement des algues vertes du 20 novembre 2023,

Vu l'avis favorable de la commission Finances du 6 décembre 2023,

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 11 décembre 2023,

Il est proposé au Conseil communautaire :

- de confirmer la stratégie d'optimisation des coûts de collecte ;
- de fixer les montants de REOM pour l'année 2024 dans les conditions proposées ci-avant.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité les dispositions proposées.

Fait et délibéré le 21 décembre 2023.

La Présidente,

Jocelyne POITEVIN



**REDEVANCE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES
ANNEE 2024**

MENAGES

		DOUARNENEZ		POULLAN, POULDERGAT, LE JUCH, KERLAZ	
		tarif 2023	tarif 2024	tarif 2023	tarif 2024
Foyer	1 personne	188 €	188 €	184 €	188 €
	2 personnes	210 €	210 €	206 €	210 €
	3 personnes	232 €	232 €	228 €	232 €
	4 personnes	254 €	254 €	250 €	254 €
	5 personnes et plus	276 €	276 €	272 €	276 €

DECHETS ASSIMILES AUX MENAGES

	DOUARNENEZ		POULLAN, POULDERGAT, LE JUCH, KERLAZ	
	179	tarif 2024	tarif 2023	tarif 2024
Commerces et activités Forfait 1	179 €	179 €	175 €	179 €
Commerces et activités Forfait 2	259 €	259 €	253 €	259 €
Commerces et activités Forfait 3	433 €	433 €	423 €	433 €
Gros producteurs avec coefficient de base K	4 675 €	4 675 €	4 088 €	4 675 €
Location saisonnière, gîte ou assimilé	188 €	210 €	184 €	210 €
Location chambre d'hôte	37 €	37 €	37 €	37 €
Port de plaisance par emplacement	10,00 €	15,00 €	/	/
Camping par emplacement	19 €	30 €	19 €	30 €
Résidences de vacances par appartement	276 €	276 €	/	276 €
Aire d'accueil gens du voyage par emplacement	188 €	188 €	/	188 €
Association avec salarié(s) = tarif foyer (exemple : association avec 2 salariés = tarif 2 personnes)				

TARIFS DIVERS

DEPOTS	tarif 2023	tarif 2024
Divers encombrants à la déchèterie - par m3 -	36 €	36 €
Gravats - par m3 - 1er m3 gratuit pour particulier	24 €	24 €
Déchets verts déposés par professionnels et collectivités - par m3 -	9 €	10 €
Enlèvement dépôts sauvages	65 €	65 €

Enlèvement d'encombrants à domicile

Forfait déplacement	14 €	15 €
Encombrants (matelas, électroménagers, canapé ...) - à l'unité -	6 €	6 €
Divers encombrants - par m3 -	13 €	13 €

CARTE D'ACCES EN DECHETERIE (cf règlement intérieur des déchèteries)

	tarif 2023	tarif 2024
Renouvellement carte d'accès	10 €	10 €
non restitution de la carte	10 €	10 €